MILLEURS POINTS.

Ordre No. 16.

Conformément à l'ordre donné par le Quartier-Général en date du 4 courant, le Campagnie placée dans les arrondissements, recevra et enverra à destination de Paris, sous l'escorte d'un détachement de 40 hommes, commandé par un officier, le convoi de 1,000 kilogrammes de poudre, qui sera expédié de Rouen le jeudi, 4 juillet prochain.

Un détachement d'un nombre d'hommes égal à celui fourni par la Compagnie sera commandé pour faire partie de l'escorte.

Le départ aura lieu à 6 heures précises du matin.

Quartier-Général, le 2 juillet 1846.

Le Colonel Commandant le 1er. Régiment de Milices,

E. BACON.

Pour ampliation :

Le Major de Garnison,

Baron DE BOISSEAU.

Le soussigné est chargé de faire connaître à MM. les Officiers de la Compagnie des Canonniers Volontaires, que la Compagnie des Canonniers Volontaires, que la Compagnie des Canonniers Volontaires, commandée par le Capitaine Fleurac, se réunira demain, 3 courant, à 8 heures du matin, sur la place d'armes, pour exercice à feu.

Le Capitaine Commandant,

Alex. CAMPAU.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1846.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Milice Coloniale, en 3e Juin 1846.

Convocation de 4 juillet, 12me. année de notre Indépendance.

CONFORMEMENT aux ordres qui émanent du quartier général de la Légion de la Louisiane,

Le Bataillon prendra ses armes le jeudi, 4 juillet prochain, à 6 heures du matin.

Grenade 1 chaque d'un Personnel.

La batterie sortira située de 3 chevaux par voiture.

Par ordre du major.

F. SAUTON,

Adjt. Major

3 juin

PREMIERE BRIGADE MILICE DE LA LOUISIANE.

Quartier-Généraux de Brigade,
19 juin 1846.

ORDRES DE BRIGADE—No. 5.

Ayant eu le prochain Anniversaire de notre Indépendance Nationale prises lieu célébré avec les honneurs militaires ordinaires, il est ordonné par les ordres du 18 courant émanés du major général de la première division, le Colonel commandant la 1ère. première brigade de milice de la Louisiane, notifie ce qui suit :

1o. Les colonels Jules H. Babin et Pernifer F. Smith, commandant les 1ère. et 2ème. régiments volontaires de la 1ère. brigade, ordonneront à leur régiment respectif de se tenir prêt au lieu ordinaire de leur rassemblement, jeudi matin 4 juillet, à sept heures précises, complètement équipés et prêts à célébrer le glorieux Anniversaire. Ils s'y tiendront sujets aux ordres subséquents.

2o. Le colonel Henry Lachaye, commandant le 3ème. régiment, fera former le Pavillon National au lever du soleil, sur le Cercle Triangulaire. Il ordonnera aux ordres du 1er. commandant de 3ème. régiment, ou également chargé de faire déployer le Pavillon National sur le Fort Pike, à l'entrée du lac Borgne, et fera faire une salve de 21 coups de canon, et le colonel Lachaye fera faire une salve de 21 coups de canon, et le colonel Lachaye fera faire une salve de 21 coups de canon, et le colonel Lachaye